



Bibliothèque

La bibliothèque vous accueillera à nouveau le lundi de 16h30 à 18h30 à partir du lundi 28 février.
Les horaires du mercredi restent inchangés : 15h30 - 18h30
L'accès reste conditionné aux exigences des restrictions sanitaires.

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 21 février au vendredi 25 février.

Deux permanences seront assurées les mardi 22 février et vendredi 25 février de 16h30 à 18h.



ELECTIONS 2022

Dates limites d'inscription sur les listes électorales

| | Élection présidentielle | Élections législatives |
|---------------------------|-------------------------|------------------------|
| En ligne | Jusqu'au 2 mars 2022 | Jusqu'au 4 mai 2022 |
| En mairie ou par courrier | Jusqu'au 4 mars 2022 | Jusqu'au 6 mai 2022 |

A destination des jeunes pouvant voter pour la première fois cette année : si le recensement militaire a été fait sur la commune de Lans, les inscriptions sur la liste électorale sont automatiques, si le recensement a eu lieu dans une autre commune, ils doivent faire une inscription volontaire soit en mairie soit en ligne. Tous les électeurs de la commune recevront dans leur boîte aux lettres une nouvelle carte électorale avec un QR Code (pas de distribution avant mi-mars).

Fibre

Comme vous avez pu certainement le constater, l'opérateur Orange poursuit le déploiement du réseau de fibre optique sur la commune. Il reste quelques étapes avant que vous puissiez naviguer à grande vitesse mais la couverture complète est proche. L'objectif est que chacun puisse accéder à la fibre durant l'année 2022. Nous communiquerons sur l'avancée de l'installation du réseau selon les informations disponibles. Vous pouvez également vous rapprocher de votre fournisseur.



Vous souhaitez que votre enfant allie enseignements général et musical, chorégraphique, théâtral ? Il peut intégrer les classes à horaires aménagés. Renseignements : <https://conservatoire.legrandchalon.fr/pratiquer/disciplines/classes-a-horaires-amenages>

Les masques de protection contre la covid ne nichent pas, ni sur le béton, ni sur l'herbe, encore moins sur les cailloux. Ils ne servent pas d'engrais, ne donnent pas de compost, ne peuvent nourrir une espèce animale. Et comme déco ? Soupir...
Cessons donc de les jeter par terre !
Respectons donc notre planète et tous ses habitants !!!

